RCS : PAU
Code greffe : 6403

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PAU atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00825
Numéro SIREN : 878 190 370
Nom ou dénomination : ABINVEST

Ce dépôt a été enregistré le 16/03/2022 sous le numéro de dépôt 1454

bon pour copie conforme

ABINVEST
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
Au capital de 1.250,00 €
Siège social : route de Samadet – 64410 ARZACQ -ARRAZIGUET
RCS PAU n° 878 190 370

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 28 JUIN 2021

PROCÈS-VERBAL DE DÉLIBÉRATION

Le vingt-huit juin deux mille vingt et un
a vingt heures

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation du président.

L'assemblée est présidée par Monsieur Laurent JAMIN.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés.

Sont présents ou représentés :

1) ANIBIO FINANCES
Société par actions simplifiée au capital de 502.500,00 €
ARZACQ-ARRAZIGUET (64410), Route de Samadet
RCS PAU : 408 658 896
Propriétaire de ----------85 actions

2) Monsieur Xavier BANSE
Propriétaire de ----------70 actions

3) Monsieur Jacques BENOIT
Propriétaire de ----------10 actions

4) Monsieur Pascal BOURDIN
Propriétaire de ----------35 actions

5) Monsieur Emmanuel CHOMBART
Propriétaire de ----------10 actions

6) Monsieur Pierre Olivier COSTEDOAT
Propriétaire de ----------10 actions

7) Monsieur Jérôme COUBE
Propriétaire de ----------10 actions

8) Monsieur Philippe COUTURE
Propriétaire de ----------50 actions

9) Monsieur Laurent JAMIN
Propriétaire de ----------105 actions

10) Monsieur Frédéric LABBE
Propriétaire de ----------10 actions

11) Monsieur François LANDAIS
Propriétaire de ----------20 actions

12) Monsieur Mathieu MOUROU
Propriétaire de ----------20 actions

13) Monsieur Michaël PAPPALARDO
Propriétaire de ----------10 actions

14) Monsieur Nicolas RAISIN DADRE
Propriétaire de ----------20 actions

15) Monsieur Stéphane TISSERAND
Propriétaire de ----------25 actions

16) Monsieur Benjamin VIDAL
Propriétaire de ----------10 actions

TOTAL EGAL AU NOMBRE DE PARTS
COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL :
CINQ CENTS 500 actions

Toutes les actions étant représentées, les associés peuvent, en conséquence, valablement délibérer en assemblée générale ordinaire.

Monsieur Laurent JAMIN, préside la séance.

Le président met à la disposition des associés un exemplaire des statuts de la société.

Il dépose également le rapport et document suivant qui vont être soumis à l'examen de l'assemblée :

- Le rapport du président.

- Le texte des résolutions.

Il précise que ces documents ont été mis à disposition au siège social et communiqués aux associés dans les délais réglementaires, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis, lecture est donnée du rapport de la présidence.

Le président rappelle :

- Que la société a été crée en octobre 2019,
- Qu'elle a pour but de prendre des participations dans une start-up
- L'absence de chiffre d'affaire depuis sa création,
- Ce qui se traduit par un résultat déficitaire de 7847 € pour ce deuxième exercice.
- Que Monsieur Laurent JAMIN sa proposé sa démission par courrier au 30 juin 2021
- Que Monsieur Pascal BOURDIN se propose de le remplacer au poste de président à compter du 01 juillet 2021.

Il propose donc d'affecter ce résultat au poste report à nouveau.

Puis l'assemblée passe aux votes des résolutions :

Première résolution :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2020, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport. En conséquence, elle donne quitus à la gérance de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'assemblée générale approuve l'affectation du résultat de l'exercice au poste report à nouveau :

Report à nouveau déficitaire : - 7847 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Laurent JAMIN a envoyé un courrier en date du 30 mars 2021, nous annonçant sa volonté de présenter sa démission au 30 juin 2021 pour raison personnelle.

L'assemblée générale accepte la démission de Laurent JAMIN au 30 juin 2021 et lui donne quitus pour sa gestion à ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

Pascal BOURDIN propose sa candidature au poste de président à compter du 01 juillet 2021.

L'assemblée générale accepte la candidature de Pascal BOURDIN et le nomme Président de la société ABINVEST à compter du 01 juillet 2021 et ceci pour une durée indéterminée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'assemblée générale mandate le Président à l'effet de signer tous actes et accomplir toutes formalités liées aux décisions prises par la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

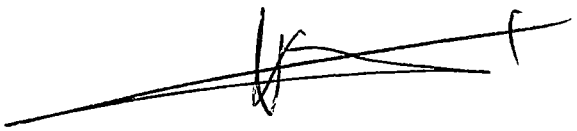
CLÔTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

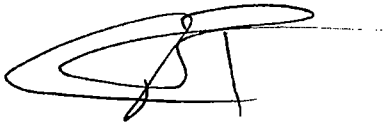
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par tous les associés à l'appui des résolutions prises.



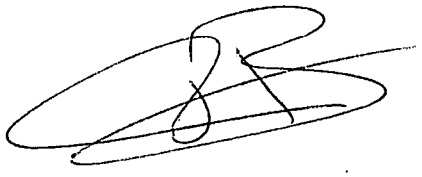
ANIBIO FINANCES



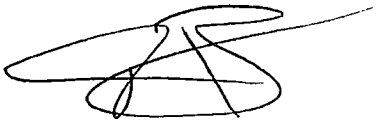
Monsieur Xavier BANSE



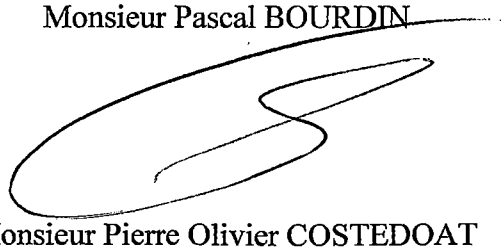
Monsieur Jacques BENOIT



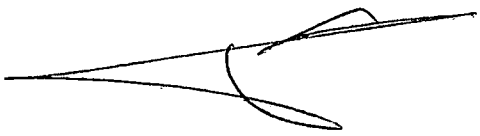
Monsieur Pascal BOURDIN



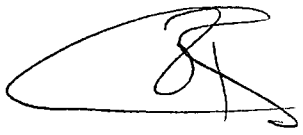
Monsieur Emmanuel CHOMBART



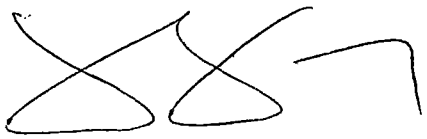
Monsieur Pierre Olivier COSTEDOAT



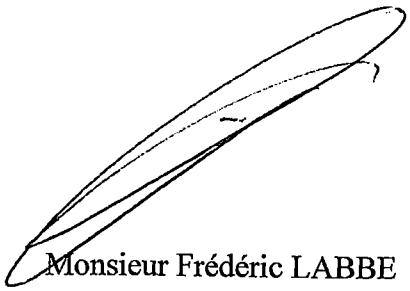
Monsieur Jérôme COUBE



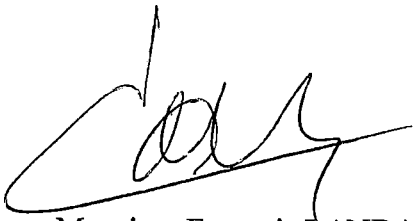
Monsieur Philippe COUTURE



Monsieur Laurent JAMIN



Monsieur Frédéric LABBE



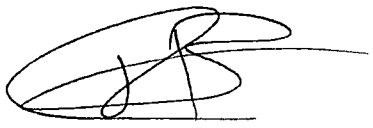
Monsieur François LANDAIS



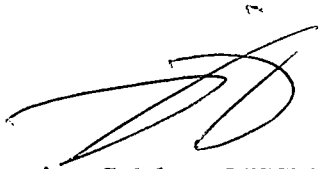
Monsieur Mathieu MOUROU



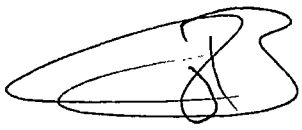
Monsieur Michaël PAPPALARDO



Monsieur Nicolas RAISIN DADRE



Monsieur Stéphane TISSERAND



Monsieur Benjamin VIDAL